



Arc de triomphe :

L'accueil des publics ce n'est pas que de la gestion de flux !

Deux jours de grève à l'Arc de Triomphe

Les 26 et 27 octobre, les agents de l'Arc de Triomphe ont fait grève pour défendre les effectifs et faire reconnaître leurs missions. Ainsi le monument a été fermé au public face à une dégradation des conditions de travail et à la non reconnaissance du travail effectué.

Cette grève a permis l'ouverture de négociations avec la direction du Centre des monuments nationaux pour répondre aux revendications des agents.

Des effectifs pour assurer les missions

Ainsi, des tensions étaient survenues ces derniers temps sur l'effectif nécessaire pour accueillir un nombre toujours plus croissant de visiteurs à l'Arc de Triomphe (plus de 5.200 par jour). Afin d'accueillir le public en toute sécurité, **il a été acté un effectif de 11 agents d'accueil-surveillance en journée et de 9 en nocturne** au regard des différents postes existants sur le site.

Un CDI sera très prochainement recruté pour répondre aux besoins.

Reconnaissance des conditions de travail et des missions

Les agents ont également obtenu la **revalorisation de trois points de l'indemnité compensatrice pour les conditions de travail difficiles**. Cela sera proposé au prochain conseil d'administration du CMN et prendra effet au **1^{er} janvier 2023**. **Cela vaut pour l'ensemble des agents touchant déjà cette indemnité – y compris pour les agents des autres monuments.**

Les agents de l'Arc de Triomphe subissent quotidiennement une sur-fréquentation de visiteurs dont la très large majorité est internationale. Cela n'est pas sans incidence sur les conditions de travail et la charge mentale. Les agents revendiquaient une prime « **langues étrangères** » existant dans certains secteurs de la Fonction publique (Intérieur, territoriale...) destinée à « *compenser les techniques linguistiques assumées par les agents en poste dans des postes de travail en contact avec les étrangers* ». Que ce soit au CMN ou dans d'autres secteurs du ministère de la culture (le Louvre, Versailles...), l'Etat a beau jeu de recruter des agents de catégorie C ayant des compétences et des qualifications supérieures au salaire pour lesquels ils sont rémunérés. C'est pourquoi cette revendication nous semble tout à fait légitime et qu'il faudra la porter au CMN comme au ministère de la culture. **Si le CMN a été dans l'incapacité de répondre favorablement à cette demande, il s'est néanmoins engagé à solliciter le ministère de la culture sur le sujet et à prendre en compte la maîtrise de plusieurs langues étrangères dans le déroulement de carrière des agents concernés (PPI, promotions, réévaluation de l'IFSE...).**

Enfin, pour les **responsables de jour**, une réflexion est engagée sur les missions et la valorisation de leur statut via le ministère de la culture pour repositionner ces agents en groupe RIFSEEP 1. Pour les contractuels qui seraient amenés à être recrutés sur ces postes, cela serait vu au moment de leur recrutement.

Après deux jours de grève, un protocole de fin de grève a été signé entre le président du Centre des monuments nationaux, et la CGT CMN. Nous veillerons à l'application des engagements pris par la direction.

Cette grève a permis des avancées quant aux conditions de travail et d'accueil ainsi qu'une certaine prise en compte des missions exercées.

La lutte continue pour nos salaires, nos emplois, l'amélioration de nos conditions de travail et la reconnaissance de nos missions !

Paris, le 28 octobre 2022.